



MAC PRAP 2S Recyclage Acteur PRAP 2S



OBJECTIF:

Mettre à jour ses compétences d'Acteur PRAP 2S afin de conserver sa certification et de re-dynamiser la démarche de prévention de la structure
Remettre en pratique l'ALM dans son travail quotidien

Modalités pédagogiques

PRÉSENTIEL 14 heures

RISQUES PHYSIQUES

→ Pour résumer :

La formation MAC Acteur PRAP 2S permet de réactiver les compétences des salariés formés Acteur PRAP 2S et de re-dynamiser la démarche de prévention dans son entreprise ou sa structure. Elle se base sur le retour d'expérience de chaque stagiaire, afin d'optimiser les pratiques et de se mettre à jour sur les méthodes et outils en tenant compte des éventuelles évolutions techniques et outils d'analyse

La mise à niveau tient compte également de la partie ALM (Accompagnement à La Mobilité)

→ Compétences visées :

- C1** Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le
- C2** fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- C3** Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- C4** Être capable d'accompagner la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

→ Pédagogie :

Recueil des attentes pré-formation. Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes et retours d'expérience
Pratique 70% Théorie 30%

→ Modalités d'évaluation :

Epreuves certificatives théoriques avec échange (formateur-stagiaire) et mise en situation selon grille d'analyse et d'observation de L'INRS

→ Documentation :

Remise d'un Mémento Acteur PRAP 2S de l'INRS ED7202 à chaque stagiaire

Modalités d'organisation

→ PRÉREQUIS

Être formé à l'ALM
Être titulaire du certificat Acteur PRAP 2S en cours de validité

→ PUBLIC

Salarié de structure ou établissement sanitaire et/ou social souhaitant ré activer ses compétences Acteur PRAP 2S
Le participant est invité à nous communiquer ses besoins en terme d'accessibilité Personne en Situation de Handicap pour suivre

→ INTERVENANT

Formateur PRAP 2S certifié et habilité par l'INRS

→ ORGANISATION

3 à 10 stagiaires

→ ÉVALUATION

Renouvellement du certificat d'Acteur PRAP 2S de l'assurance maladie Risques professionnels et l'INRS à l'issue de la formation, sous réserve de réussite aux épreuves certificatives pour une durée de 24 mois . Un recyclage Acteur PRAP 2S est recommandé tous les 2 ans pour maintenir le niveau de compétences et garder la validité du certificat



Contenu



1- Retour d'expérience

- Retour d'expérience sur l'intérêt de la prévention dans sa structure ou son établissement

2-Rappels sur les enjeux de la prévention et les risques de son métier

- Enjeux de la prévention
- Mécanisme d'apparition du dommage
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer , dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé
- Proposer des pistes d'amélioration sur les situations vécues ou exposées

3- Rappels sur les principes de sécurité et d'économie d'effort

- Connaître le fonctionnement du corps humain
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les principales atteintes à la santé : TMS, lombalgies, notion sur le stress,
- Re découvrir les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

4-Perfectionnement sur la mobilisation des personnes aidées

- Les enjeux de l'accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

5-Evaluation: grille certificative INRS

- 1 épreuve certificative en fin de formation, s'appuyant sur les critères de validation du document de référence de l'INRS Présence obligatoire durant les 14 heures de formation